



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Service médical
Bretagne

CONVENTION NATIONALE DENTAIRE DU 25/08/2023

Les évolutions envisagées en 2024

Dr Nicolas BENEDETTI
Chirurgien-Dentiste Conseil
ELSM35

AVANT-PROPOS

Ce diaporama :

- **Est un support pédagogique**
- **N'est pas un référentiel réglementaire**
- **N'est pas exhaustif**
- **N'engage que la responsabilité de ses auteurs.**



CONVENTION NATIONALE DENTAIRE

❖ **Convention signée le 21/07/2023** entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'assurance maladie

❖ **Arrêté du 23/08/2023** portant approbation

❖ **Publication au Journal Officiel (JO) du 25/08/2023**

D'une approche curative...

vers une approche plus préventive

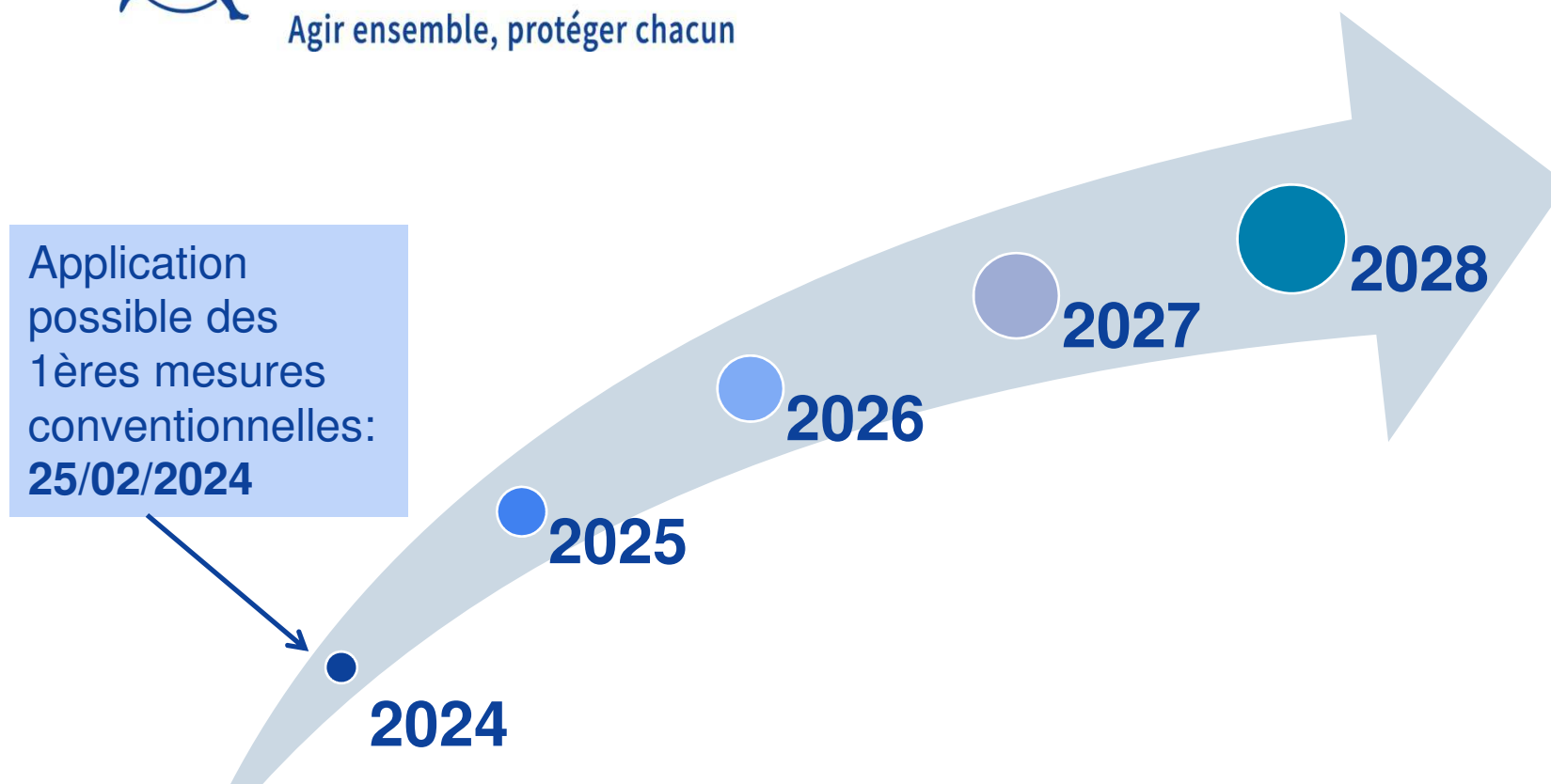




l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

Service médical
Bretagne



Application possible des 1ères mesures conventionnelles:
25/02/2024

21/07/2023: signature de la nouvelle convention nationale des chirurgiens-dentistes libéraux (+ collaborateurs salariés et remplaçants)

Pour des patients en ALD

Bilan parodontal et Détartrages-Surfaçages Radiculaires (DSR)*

**Prise en charge étendue à 5 autres ALD (en plus de l'ALD N°8 diabète):
ALD N°5, N°7, N°13, N°22, N°27:**

- insuffisance cardiaque, troubles du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves (code 5),
- déficit immunitaire primitif, infection par le VIH (code 7),
- maladie coronaire (code 13),
- polyarthrite rhumatoïde (code 22),
- spondylarthrite grave (code 27).

**Code du bilan parodontal: HBQD001.*

Codes actes d'assainissement parodontal concernés : HBJA003, HBJA171 et HBJA634.

Pour les patients âgés de 3 à 24 ans

Prise en charge de l'application des vernis fluorés :
HBLD045

- **BR = 25€/séance (2 par an) – Honoraires opposables**

Soins conservateurs :

Restaurations coronaires et endodontie

- **Majoration tarifaire de 30%**
- **Nouveau code modificateur 9 (*cumulable avec le modificateur N pour les dents permanentes des patients de moins de 13 ans*)**

Pour les patients âgés de 3 à 24 ans (suite)

Revalorisation des soins conservateurs
(restaurations coronaires et endodontie)

Suite à un EBD M'T dents ou pas

Exemples :

- La restauration coronaire 3 faces/ou plus ou d'un angle évoluée de 65.50 euros à 85.15 euros (98.52 euros pour une dent permanente chez un patient de moins de 13 ans).***
- Le coiffage pulpaire direct par parage d'une effraction pulpaire évoluée de 60 euros à 78 euros.***
- La biopulpectomie d'une incisive/canine évoluée de 40 euros à 52 euros (60.16 euros pour une dent permanente chez un patient de moins de 13 ans).***
- La pulpotomie d'une dent temporaire évoluée de 23 euros à 29.90 euros.***

25
fév.
2024

Pour les femmes enceintes

Extension de la prise en charge de l'examen de prévention bucco-dentaire*

Initialement pris en charge du 5^{ème} mois de la grossesse jusqu'au 12^{ème} jour après l'accouchement



Sera étendu jusqu'au 6^{ème} mois après l'accouchement

**BDC, BR2, BR4, BRP et supplément BDX*

Pour des patients en situation d'handicap sévère

Création d'une « consultation blanche »

- Séance d'habituatation ou échec des soins programmés.
- BR = 23 euros - Honoraires opposables.
- 5 consultations blanches au maximum par patient/an.
- grille des adaptations pour la prise en charge en santé bucco-dentaire des patients en situation de handicap.

Pour les patients relevant de la CSS

1^{ère} étape de la revalorisation des honoraires prothétiques
(*sous réserve d'un arrêté ministériel*)

Alignement progressif (en 5 étapes de 2024 à 2028) des honoraires limites des actes du panier CSS (ex CMUc) (et communs avec le panier RAC0*) avec ceux du panier RAC0.

**Le panier CSS possède des actes communs aux paniers conventionnels RAC0 (prothèses résines, couronnes, certains bridges...) et RAC Modéré (tels que stellites, onlay composite, certains bridges...).*

Sont concernés par cette revalorisation : les prothèses amovibles résines et leurs réparations, les couronnes, les inlays-cores, certains bridges.

Pour les patients relevant de la CSS (suite)

Revalorisation des honoraires prothétiques

Exemples de propositions:

**-Prothèse amovible résine complète unimaxillaire définitive:
de 728 euros à 829,25 euros.**

**-Prothèse amovible résine complète unimaxillaire de transition:
de 500 euros à 508,90 euros.**

**-Prothèse amovible résine complète bimaxillaire définitive:
de 1456 euros à 1684,25 euros.**

Pour les chirurgiens-dentistes maitres de stage

Rémunération de la fonction de maitre de stage d'un étudiant en 6^{ème} année d'odontologie

-Mise en place en 2024.

-Rémunération versée en 2025 au titre de l'année 2024, via un indicateur du Forfait d'Aide à la Modernisation et à l'Informatisation (FAMI).

-Déclaratif.

-Montant forfaitaire égal à 350 euros/AN.

Pour les chirurgiens-dentistes se déplaçant vers les publics fragiles

« action hors les murs »

- Patients en situation de perte d'autonomie, patients en EHPAD, en USPC (*unité de soins prolongés complexes*).
- Patients en situation de handicap (enfants, adultes).
- Patients hospitalisés de longue durée en psychiatrie.
- Milieu carcéral.
- Milieu scolaire (réseau d'éducation prioritaire REP/REP+).

Pour les chirurgiens-dentistes se déplaçant vers les publics fragiles (suite)

« action hors les murs »

- Mise en place en 2024.
- Rémunération versée en 2025 au titre de l'année 2024, via un indicateur du Forfait d'Aide à la Modernisation et à l'Informatisation (FAMI).
- Déclaratif.
- Pour une formation du personnel soignant et/ou des dépistages dans un établissement médico-social ou service médico-social, en milieu scolaire (réseau d'éducation prioritaire) en milieu carcéral.
- Montant forfaitaire égal à 300 euros/AN pour au moins 3 déplacements.

 **Autres mesures:**

Majoration d'une consultation dans le cadre des « soins non programmés (SNP) »

- **Avec orientation par le Service d'Accès aux Soins (SAS) – géré par le SAMU et le centre 15, hors période d'astreinte à la permanence des soins.**
- **Patient(e) en dehors de la patientèle.**
- **Consultation majorée (+15€) limitée à 10 patient(e)s par semaine.**
- **Ne concerne pas les actes CCAM.**